

# 1000 news

## La lettre aux administrateurs et délégués des sociétaires

### Édito

Depuis une dizaine de jours, les annonces gouvernementales en matière de protection sociale se multiplient. Si la crise du covid-19 a montré la résilience de notre système, elle a aussi mis en exergue ses défaillances, notamment en matière de prise en charge de certains soins ou d'indemnisation, ainsi que de financement. La sortie sanitaire du confinement s'accompagne donc de premières mesures et inaugure des réflexions de fond.

Le 20 mai, à l'issue du Conseil des ministres, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé l'ouverture de travaux pour la création d'un risque spécifique relatif à la perte d'autonomie. Une concertation sera menée dans les semaines à venir avec les partenaires sociaux, les collectivités territoriales et les acteurs de cette prise en charge. Le Gouvernement remettra son rapport au Parlement au plus tard le 30 septembre 2020. Ce document rendra compte des modalités de création de cette cinquième branche dans le PLFSS<sup>(1)</sup> 2021.

<sup>(1)</sup> Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

Au-delà de la dépendance, la crise du covid-19 a rappelé aux Pouvoirs publics que la santé, et plus particulièrement l'hôpital, devait être l'autre priorité des réformes à venir. Le calendrier gouvernemental se trouve ainsi bouleversé, la réforme des retraites étant suspendue et celle du système de santé, ramenée au premier plan.

Le 25 mai, Édouard Philippe, Premier ministre, a ainsi inauguré la concertation du « Ségur de la santé » qui rassemble plus de 300 participants. Plusieurs enjeux en ligne de mire : la revalorisation des soignants, le financement des hôpitaux, la simplification de l'organisation du système et le déploiement des espaces numériques de santé. Les résultats des échanges sont attendus pour début juillet.

Enfin, demain, 4 juin, le Président de la République engage une concertation avec les leaders syndicaux et patronaux sur les mesures à prendre en matière d'emploi pour contenir la menace de licenciements massifs engendrée par la crise du covid-19. Le sujet de la dette sociale devrait également être abordé, les avis divergeant quant au transfert de cette dette à la Cades<sup>(2)</sup> jusqu'à hauteur de 136 Md€. Une réflexion partagée s'impose donc.

<sup>(2)</sup> Caisse d'amortissement de la dette sociale

Les prochains mois s'annoncent ainsi riches en nouvelles annonces. Un des enjeux majeurs de notre système de protection sociale, confronté au vieillissement de la population, est de bien s'assurer que tous les acteurs – État, Sécurité sociale, régimes et assurances complémentaires, dont les groupes de protection sociale - puissent pleinement jouer leur rôle en apportant des réponses appropriées à chaque génération.

Même si la crise que nous venons de vivre a particulièrement mis en exergue l'importance de mieux prendre en charge la perte d'autonomie, elle ne doit pas nous faire oublier que la protection sociale concerne tous les âges de la vie. C'est pour cela qu'AG2R LA MONDIALE se mobilise sur tous les sujets qui importent pour les Français, qu'ils soient actifs ou retraités, jeunes ou plus âgés.

André Renaudin

## Sommaire

Conjoncture macroéconomique et financière	<a href="#">Page 3</a>
<i>Lettre Éco</i>	<a href="#">Page 4</a>
Retraite	<a href="#">Page 5</a>
Santé	<a href="#">Page 6</a>
Épargne	<a href="#">Page 8</a>
À noter	<a href="#">Page 10</a>
Gestion opérationnelle assurantielle	<a href="#">Page 12</a>
Actus Groupe	<a href="#">Page 15</a>
Cyclisme	<a href="#">Page 18</a>
Ils nous ont quittés	<a href="#">Page 19</a>
Nominations	<a href="#">Page 19</a>
Élection	<a href="#">Page 20</a>
Départ	<a href="#">Page 20</a>
ODD	<a href="#">Page 21</a>
Agenda	<a href="#">Page 23</a>

<sup>(3)</sup> Source : Direction de la recherche

<sup>(4)</sup> L'hélicoptère monétaire ou « monnaie hélicoptère » est un type de politique monétaire consistant, pour une banque centrale, à créer de la monnaie et de la distribuer directement aux citoyens, à la manière d'un dividende citoyen

<sup>0</sup> Produit intérieur brut

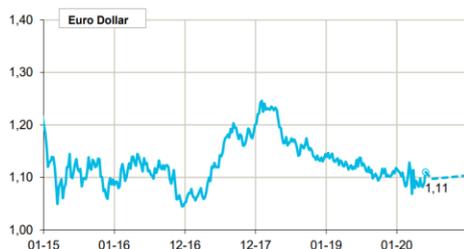
<sup>(5)</sup> Institut for Supply Management

## Conjoncture macroéconomique et financière<sup>(3)</sup>

### Monde : l'hélicoptère money<sup>(4)</sup> largement épargné aux États-Unis

Aux États-Unis, le PIB<sup>0</sup> a été révisée marginalement à la baisse au premier trimestre, à -5 % annualisée (contre -4,8 % en première estimation). En avril, le revenu des ménages a très fortement augmenté (+10,5 %) grâce aux allocations versées dans le cadre du plan de relance budgétaire. Cependant, le recul de la consommation s'est accentué (-13,2 % après -6,7), car le taux d'épargne a bondi à 33 %. Ceci permet d'envisager une forte reprise des dépenses privées dans les prochains mois, lorsque le risque du chômage se dissipera. Le taux de chômage est attendu vendredi à 19,5 % dans l'enquête mensuelle de mai. Toutefois, selon les enquêtes hebdomadaires, le nombre de nouveaux demandeurs d'allocation chômage décroît régulièrement depuis le point haut de mars : il était de 2,1 millions la semaine dernière, contre presque 7 millions fin mars. Le nombre total de bénéficiaires a baissé pour la première fois depuis le début de la crise, de 25 à 21 millions, illustrant la reprise de l'activité et des embauches, grâce au déconfinement. L'indice de confiance ISM<sup>(5)</sup> manufacturier a gagné 2 points en mai, pour atteindre 43, se rapprochant du seuil de 50 indiquant une activité normale. Toutes les enquêtes régionales étaient en forte hausse tout en restant sur des niveaux encore bas. En Chine, l'indice PMI manufacturier s'est légèrement tassé à 50,6, suggérant que l'industrie a bien résisté à la récession qui touche le reste du monde. L'indice des services a progressé à 53,6, indiquant une bonne tenue de la demande domestique. Au Brésil, le PIB a reculé de 6 % au premier trimestre, une baisse moins importante que dans le reste du monde, le pays n'ayant pas mis en place de mesure de confinement et l'épidémie étant arrivée plus tardivement.

### Taux de change



<sup>(6)</sup> Banque centrale européenne

### Zone euro : annonce probable de la BCE<sup>(6)</sup> d'une hausse de ses achats d'actifs

En mai, l'inflation de la zone est tombée à 0,1 % en glissement annuel, affectée par la forte baisse des prix pétroliers. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) est restée stable à 0,9 %. La BCE devrait annoncer jeudi, lors de sa réunion de politique monétaire, une hausse de son programme d'achat d'urgence face à la pandémie. Les analystes anticipent 500 Md€ d'achats supplémentaire de titres obligataires d'ici la fin de l'année,

qui viendraient s'ajouter aux 750 Md€ déjà annoncés et aux 40 Md€ d'achats mensuels du programme classique.

### France : reprise de l'activité avec le déconfinement

En avril, le nombre de demandeurs d'emploi a bondit de 22,6 % (soit +843 000 personnes) : le nombre de chômeurs atteint ainsi son plus haut niveau depuis le début de la série en 1996 (4,5 millions), correspondant à un taux de chômage de plus de 15 %. Le PIB a été révisé en légère hausse au premier trimestre, à -19,7 % annualisé (contre -21,4 % en première estimation). Les premières données d'avril suggèrent une baisse encore plus brutale au deuxième trimestre. Les dépenses de consommation en biens ont chuté de plus de 20 % en avril, après déjà -17 % en mars. Dans sa dernière note de conjoncture, l'Insee<sup>(7)</sup> estime que le PIB pourrait reculer d'environ 80 % annualisé au deuxième trimestre. Cependant, l'Institut indique que l'activité repart depuis le début du déconfinement. La perte d'activité liée à la crise sanitaire ne serait plus que de 21 % fin mai, contre -32 % avant le début du déconfinement. La consommation, notamment, ne serait plus inférieure que de 6 % à son niveau d'avant crise (-32 % début mai). En mai, l'inflation est tombée à 0,2 % en glissement annuel (après 0,3 %). Plusieurs effets se mêlent : les prix de l'énergie et des produits manufacturés ont reculé, mais les services, et surtout l'alimentation, accélèrent.

<sup>(7)</sup> Institut national de la statistique et des études économiques

### Évolution des marchés financiers

Eonia : taux de référence du marché interbancaire de la zone euro  
 TEC 10 ans : taux à échange constant  
 SWAP 10 ans : contrat d'échange de taux d'intérêt  
 Pb : point de base

	Niveau	Variations	
	29-mai	Sur une semaine	En 2020
<b>Eonia</b>	-0,46 %	0 pb	-1 pb
<b>Taux 3 mois</b>	-0,28 %	0 pb	<b>10 pb</b>
<b>TEC 10 ans</b>	-0,01 %	<b>2 pb</b>	-10 pb
<b>Swap 10 ans</b>	-0,11 %	<b>2 pb</b>	-32 pb
<b>Cac 40</b>	4 725	<b>6,3 %</b>	-21,0 %
<b>Euro-dollar</b>	1,110	-5,1 %	<b>0,0 %</b>

### Lettre éco

Dans le cadre de son partenariat avec Le Cercle de l'Épargne, AG2R LA MONDIALE vous adresse la *Lettre Éco*, l'hebdo réalisé par l'économiste Philippe Crevel et Sarah Le Gouez, Secrétaire générale. Vous trouverez ci-après le lien vers les numéros datés du 23 et du 30 mai :

[Numéro du 23 mai](#)

[Numéro du 30 mai](#)

## RETRAITE

### Les sommes perçues par un retraité



Selon une étude réalisée par France Stratégie, un senior ayant pris sa retraite en 2017 percevra en moyenne 447 000 € de pensions jusqu'à son décès, soit près de 18 900 € par an pendant une durée de 23,6 ans. L'étude révèle, par ailleurs, que cette somme accumulée (intitulée « *patrimoine retraite* ») est supérieure pour les femmes de 7 % à celle des hommes, soit un montant total de 462 000 € en moyenne contre 430 000 € chez ces derniers. France Stratégie explique cette différence en trompe-l'œil chez les femmes car « *leur espérance de vie plus élevée compense un niveau de pension plus faible et leur donne accès beaucoup plus souvent à la réversion* ». Autre constat de l'institution, ce « *patrimoine retraite* » est supérieur de 56 % à la valeur moyenne du patrimoine privé (mobilier, immobilier ou professionnel) qui atteint en moyenne 286 000 € à la fin de la vie active. Autre observation mise en valeur dans la note d'analyses, pour un individu qui n'a pas le baccalauréat, le patrimoine retraite atteindra 410 000 € pour un patrimoine privé de 232 000 €. Pour un individu diplômé de l'enseignement supérieur, le patrimoine retraite sera de 543 000 € pour un patrimoine privé de 417 000 €.

Retrouvez la note complète en [suivant ce lien](#).

### Une pension sur sept mal calculée en 2019



Cour des comptes

Le 19 mai, la Cour des comptes a publié un rapport dans le cadre de la certification des comptes du régime général de Sécurité sociale. Les données sont basées sur les chiffres de la Cnav<sup>(8)</sup>, les 15 Carsat<sup>(9)</sup>, les quatre CGSS<sup>(10)</sup> et les CNDSSSTI<sup>(11)</sup>. Ainsi, en 2019, 221 500 révisions de droit ont été effectuées sur les 835 000 pensions versées cette année-là. 211 500 révisions de service ont également été réalisées par la branche vieillesse, ce qui correspond à une réévaluation à la hausse ou à la baisse des futures prestations versées. L'Institution affirme que plus d'une pension nouvelle attribuée sur sept en 2019 a comporté au moins une erreur avec incidence financière pour les assurés. Dans plusieurs caisses, cette proportion atteint une sur cinq, comme à la Cnav d'Île-de-France. « *Ces erreurs auront une portée de 1,1 Md€ sur toute la durée de versement des pensions de retraite* » selon le rapport. Les principales erreurs concernent la prise en compte de la carrière (près de 60 % des cas) avec des données inexactes ou absentes. Parmi les raisons de ces erreurs, on note des problèmes au niveau de la fiabilité des données de carrière déclarées par les employeurs et reportées aux comptes des assurés, l'absence de conventions d'échange de données avec la caisse de retraite ou le fait que les employeurs, lorsqu'ils sont relancés pour fournir ces informations, peinent à les donner.

Retrouvez le rapport de certification des comptes du régime général de sécurité sociale en [suivant ce lien](#).

- <sup>(8)</sup> Caisse nationale d'assurance vieillesse
- <sup>(9)</sup> Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail
- <sup>(10)</sup> Caisses générales de Sécurité sociale
- <sup>(11)</sup> Caisses nationales déléguées pour la Sécurité sociale des travailleurs indépendants

## SANTÉ

### Premières annonces du « Ségur de la santé »



Suite au lancement des concertations avec les partenaires sociaux le 25 mai, Édouard Philippe, Premier ministre, a tiré trois enseignements de la crise sanitaire lors du discours de lancement du Ségur de la santé :

- l'engagement des soignants et du système de santé dans son intégralité ;
- l'accélération des mutations et simplifications du système de santé (essor de la télémédecine, simplifications des procédures) ;
- la mise en œuvre d'une organisation territoriale tournée vers le patient.

Afin de poursuivre les efforts et d'améliorer l'intégralité du système de santé, le Premier ministre identifie cinq enjeux clés :

- une meilleure reconnaissance des soignants avec des actions sur les déroulés de carrières, la formation, le déblocage de la question des statuts du médecin à l'hôpital et une revalorisation significative des salaires des soignants ;
- l'investissement et les modalités de financement de l'hôpital avec la reprise d'un tiers de la dette des hôpitaux public, soit 10 Md€, ainsi que le lancement d'un plan d'aide à l'investissement de proximité de 150 M€ par an et une meilleure orientation des investissements (mise en place plus rapide de la T2A<sup>(12)</sup>) ;
- la levée des freins à la réforme du système (négociation pour la prolongation de la télémédecine, remise au centre du patient dans le système de santé, refonte de la gouvernance hospitalière, délégations d'enveloppes au niveau des services) ;
- la construction d'une nouvelle organisation du système de santé dans chaque territoire, intégrant l'hôpital, la médecine de ville et le médico-social ;
- le numérique avec une meilleure exploitation des données de santé, et la mise en place de l'ENS<sup>(13)</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, reviendra plus en détail sur la méthode et le calendrier. Par ailleurs, les négociations avec les partenaires sociaux devraient aboutir d'ici au mois de juillet.

### Hydroxychloroquine : saisine du Haut Conseil de la santé publique



Suite à la parution d'une étude concluant à l'inefficacité et aux risques de certains traitements contre le coronavirus dans la revue de santé *The Lancet*, Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a demandé une révision des règles dérogatoires de prescription de certaines molécules, dont l'hydroxychloroquine. L'étude à l'origine de cette démarche portant sur 96 000 patients conclut que ni la chloroquine, ni l'hydroxychloroquine, ne se montrent efficaces contre le covid-19 chez les malades hospitalisés, et que ces molécules augmentent même le risque de décès et d'arythmie cardiaque. Il s'agit, selon Dr Mandeep R. Mehra, auteur principal de l'étude, de la

<sup>(12)</sup> Tarification à l'activité

<sup>(13)</sup> Espace numérique de santé

<sup>(14)</sup> Haut Conseil de la santé publique

« première étude à large échelle » à montrer une « preuve statistique robuste » que ces traitements « ne bénéficient pas aux patients du covid-19 ». Suite à cette publication, le HCSP<sup>(14)</sup> a publié, le 23 mai, une révision de sa recommandation portant sur la prescription obligatoire d'hydroxychloroquine en milieu hospitalier, mettant en avant que les données actuelles disponibles n'apportent pas la preuve d'un bénéfice de la molécule. Le Gouvernement a publié le 27 mai un décret actant la dérogation hospitalière du médicament. Le ministère des Solidarités et de la santé précise qu' « à la lumière de nouvelles données issues de la recherche clinique, à chaque fois que cela sera nécessaire, le rapport bénéfice/risque de ce traitement pourra être réévalué, et le HCSP, une nouvelle fois saisi ».

### Premier bilan des équipes de traçage de l'épidémie



Depuis le déploiement des 6 500 personnes chargées de tracer les patients positifs au covid-19 et celles qui ont été en relation avec ces derniers, l'Assurance Maladie comptait 5 500 patients « zéro » et un peu moins de 14 000 personnes contacts dans son fichier national le 22 mai au matin. Selon Nicolas Revel, Directeur général de l'Assurance Maladie, « nous sommes bien en dessous de ce qui était anticipé ». Pour lui, entre 1 800 et 4 000 cas quotidiens étaient attendus. « Il y a deux hypothèses : soit l'épidémie ralentit vraiment, soit les personnes qui présentent des symptômes évocateurs du covid ne vont pas chez leur médecin et ne se font pas dépister », explique-t-il. Depuis le déconfinement, environ 50 000 tests sont réalisés chaque jour, 46 clusters de contamination (chaînes de plus de trois personnes, hors de la cellule familiale) ont été détectés.

### Dégradation de la santé mentale des Français depuis le confinement



Une enquête initiée depuis le 23 mars par Santé publique France et réalisée par l'institut de sondage BVA mesure la connaissance et la mise en œuvre des mesures de protection ainsi que la santé mentale des personnes pendant l'épidémie. Ainsi, en période de confinement, 66 % des répondants ont dit avoir eu un sommeil troublé dans les huit derniers jours. Ils étaient un peu moins nombreux à la fin mars (61 %). Dans un précédent bilan, Santé publique France indiquait qu'en 2017, 49 % des Français sont habituellement touchés par des troubles du sommeil. Par ailleurs, depuis la fin mars, la proportion de personnes présentant un état d'anxiété est en baisse, passant de 27 à 18 %. Concernant les états dépressifs, l'étude révèle qu'ils n'ont « globalement pas évolué » depuis le début des mesures. Ils concernent près de 19 % des répondants.

[Plus de détails sur l'étude CoviPrev menée depuis le 23 mars en suivant ce lien.](#)

## Feu vert pour l'application StopCovid



L'application mobile qui doit permettre de tracer les patients testés positifs au coronavirus a reçu l'aval de l'Assemblée nationale le 27 mai. Ce dispositif de traçage des malades alerte automatiquement tous les utilisateurs ayant installé l'application sur leur smartphone et ayant été en « contact

prolongé » avec une personne contaminée s'étant déclaré positive sur son téléphone. Un contact est considéré comme prolongé quand la personne porteuse du virus est restée à moins d'un mètre d'un tiers pendant plus de 15 minutes. Les personnes ayant croisé un malade sont ainsi invitées par l'application à se faire tester à leur tour.

## Baisse des dépenses de santé au mois d'avril

<sup>(15)</sup> Caisse nationale d'Assurance Maladie



Selon les dernières statistiques de la Cnam<sup>(15)</sup>, les dépenses de santé remboursées sont en baisse de 6,5 % en avril 2020 à 13,7 M€. Les honoraires médicaux ont été réduits de près de 50 %. Ceux des dentistes ont chuté de 93,8 %,

ceux des masseurs kinésithérapeutes, de 79,5 %. La Caisse relève, cependant, une forte accélération des indemnités journalières, qui ont grimpé de 86,2 % en avril à 1,83 M€ par rapport à avril 2018. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les dépenses de soins de ville ont baissé de 2,1 %, tandis que les indemnités journalières ont progressé de 28 %. De ce fait, le total des dépenses sur les quatre premiers mois de l'année n'a reculé que de 0,4 %. À noter que sur 12 mois, la hausse des indemnités journalières atteint 13,5 %. Sur la période du confinement, les indemnités spécifiques au covid (garde d'enfant et personnes fragiles) ont fortement accéléré pour se stabiliser autour de +90 % en évolution hebdomadaire sur tout le mois d'avril.

## ÉPARGNE

### Collecte soutenue pour le Livret A au mois d'avril

<sup>(16)</sup> Caisse des dépôts et consignations

<sup>(17)</sup> Livret de développement durable et solidaire



Selon les dernières estimations de la CDC<sup>(16)</sup>, les livrets réglementés, Livret A et LDDS<sup>(17)</sup> ont enregistré une collecte nette de 7,39 Md€ sur le mois d'avril 2020. Dans le détail, le Livret A a collecté 5,47 Md€ le mois dernier et le LDDS, 1,93 Md€. En cumulé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les deux produits ont déjà dépassé la collecte totale de l'année 2019, avec 17,3 Md€, dont 13,5 Md€ uniquement pour le seul Livret A. Leur encours total atteint 428,2 Md€ au 30 avril.

(18) Fédération française  
de l'assurance

### Collecte négative pour l'assurance vie au mois d'avril



Les dernières analyses de la FFA<sup>(18)</sup> font état d'une collecte nette négative à hauteur de -2,1 Md€ pour le mois d'avril 2020. Le montant des prestations versées en avril s'élève à 8,5 Md€, alors que les cotisations versées s'élèvent à 6,4 Md€. La Fédération explique cette diminution par la baisse de l'activité commerciale et du nombre d'opérations. Depuis le début de l'année, le montant des cotisations collectées par les sociétés d'assurance est de 38,7 Md€ (50,3 Md€ sur la même période en 2019). Les versements sur les supports unités de compte représentent 13,7 Md€, soit 35 % des cotisations. Les prestations versées par les sociétés d'assurance atteignent 40,6 Md€ (39,4 Md€ sur la même période en 2019). La collecte nette s'établit à -1,9 Md€ au cours des quatre premiers mois de l'année (10,9 Md€ sur la même période l'an dernier). L'encours global des contrats d'assurance vie (provisions mathématiques ainsi que les provisions pour participation aux bénéficiaires) s'élève à 1 748 Md€ à la fin du mois dernier.

(19) Plan d'épargne retraite  
(20) Association française  
de gestion financière  
(21) Per d'entreprise collectifs  
(22) Plan d'épargne pour la  
retraite collectif

### Bon démarrage pour le Per<sup>(19)</sup> collectif



La dernière enquête annuelle de l'AFG<sup>(20)</sup> fait état d'une progression de 22 % du nombre d'entreprises équipées d'un plan d'épargne collectif (Perecol<sup>(21)</sup> et Perco<sup>(22)</sup>) entre 2018 et 2019. Pour rappel, les progressions des années précédentes oscillaient entre 2 et 3 %. L'encours de ce type de placements atteint désormais 20 Md€ (+20 %), dont 3 Md€ sur les nouveaux Perecol, mis en place par la Loi Pacte et lancés le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Selon l'AFG, plus de 100 000 entreprises et 320 000 salariés bénéficient du nouveau Perecol, qui représente 50 % des encours sur les Per, dont le total s'élève à 6 Md€. Les Perecol et les Perco rassemblent 3,1 millions de bénéficiaires avec des versements qui s'établissent à 2,9 Md€. Les rachats sont en progression de 14 % à 1,16 Md€ et la collecte affiche un solde positif de 1,76 Md€ (+5 %). Pour information, près de la moitié des Perco et des Perecol fonctionnent en gestion pilotée.

[Retrouvez l'intégralité de la publication de l'AFG en suivant ce lien.](#)

## À NOTER

### Deuxième phase du plan de déconfinement



Édouard Philippe, Premier ministre, a annoncé le 28 mai, le lancement de la deuxième phase du déconfinement à partir du 2 juin. Le déconfinement sera presque total dans les départements dits « verts », c'est-à-dire toute la France sauf l'Île-de-France, la Guyane et Mayotte. Pour ces zones, la levée du confinement sera prononcée le 22 juin

en fonction de la situation sanitaire. Parmi les levées de restrictions, on note :

- la liberté de circuler au-delà de 100 kilomètres de son domicile ;
- la réouverture des parcs en zone orange (les préfets pourront néanmoins exiger le port du masque dans les espaces publics) ;
- les rassemblements en plein air sont autorisés en dessous de 5 000 personnes ;
- les cafés, bars et restaurants sont de nouveau accessibles sous conditions du respect des règles sanitaires dans les zones vertes (dix personnes maximum par table, un mètre entre chaque table, port du masque pour le personnel) et pour les zones orange, seules les terrasses seront autorisées ;
- les hébergements touristiques sont de nouveau ouverts (sauf les campings, qui devront patienter jusqu'au 22 juin) ;
- les théâtres et salles de spectacle sont de nouveau ouverts dans les zones vertes à partir du 2 juin (avec respect des règles de distanciation physique et port du masque) ;
- les gymnases, piscines, parcs de loisirs ou encore salles de sport sont également ouverts dans les zones vertes.

En ce qui concerne les restrictions encore en vigueur dans les zones orange, une réévaluation de la situation sera effectuée au 22 juin prochain.

### Dépendance et dette sociale : de nombreuses prises de position

<sup>(23)</sup> Confédération française démocratique du travail



Dans une tribune des *Échos*, Laurent Berger, Secrétaire général de la CFDT<sup>(23)</sup>, et Thierry Beaudet, Président de la Mutualité française, indiquent qu'il est de notre devoir, « *un devoir historique* », de construire le financement qui doit nous permettre de mieux veiller de manière solidaire sur nos aînés. Pour cela, Laurent

<sup>(24)</sup> Contribution sociale généralisée

<sup>(25)</sup> Contribution pour le remboursement de la dette sociale

<sup>(26)</sup> Union nationale des syndicats autonomes

Berger et Thierry Beaudet proposent d'isoler le déficit des assurances sociales lié au covid-19 pour le financer spécifiquement. Ils suggèrent également d'augmenter les contributions sociales (fractions de CSG<sup>(24)</sup>, réaffectation de la CRDS<sup>(25)</sup>, succession dès le premier euro...) : un investissement de la part des Français qui ne pourra être accepté que s'ils ont la garantie que la prise en charge des patients est à la hauteur de l'effort consenti. Laurent Escure, Secrétaire général de l'Unsa<sup>(26)</sup>, regrette pour sa part que le Gouvernement ait choisi de faire financer la dette par les seuls assurés sociaux en transférant

<sup>(27)</sup> Force ouvrière

<sup>(28)</sup> Confédération générale du travail

jusqu'à 136 Md€ de cette dette à la Cades qui est, rappelons-le, financée par la CSG et la CRDS. Yves Veyrier, Secrétaire général de FO<sup>(27)</sup>, conteste également ce transfert, tout comme la CGT<sup>(28)</sup> représentée par Philippe Martinez qui indique que « *ce n'est pas aux salariés et aux retraités de payer la crise.* »

[Pour lire la tribune de Laurent Berger et Thierry Beaudet dans \*Les Échos\*, cliquez ici.](#)

<sup>(29)</sup> Mouvement des entreprises de France

### **Le plan de relance du Medef<sup>(29)</sup>**



Le 28 mai, Geoffroy Roux de Bézieux, a présenté le plan de relance du Medef pour faire face à la crise liée à la pandémie. Il plaide pour des crédits d'impôts en faveur de l'innovation ou de la transition énergétique, une exonération de charges pendant 12 mois sur les premières embauches en CDI<sup>(30)</sup> et 10 000 € d'aide à l'apprentissage, la transformation d'une partie des prêts garantis par l'État en quasi-fonds propre ou encore une taxe écologique aux frontières de l'Europe et une fiscalité numérique au niveau mondial.

<sup>(30)</sup> Contrat à durée indéterminée

### **Le soutien de l'État à la filière automobile**



Emmanuel Macron a dévoilé le 26 mai, un plan de soutien massif au secteur automobile à hauteur de 8 Md€. Dans le détail, afin de relancer les ventes de voitures dans le pays, le Président de la République a annoncé une augmentation du bonus écologique de 7 000 € pour l'achat d'un véhicule électrique neuf par un particulier. Pour les entreprises et collectivités, ce bonus s'élèvera à 5 000 €. Un bonus de 2 000 € sera enfin créé pour les véhicules hybrides rechargeables. Une prime à la conversion d'un montant de 3 000 € pour l'achat d'un véhicule hybride, 5 000 € pour un électrique, sera mise en place pour les ménages modestes (revenu fiscal de référence de moins de 18 000 € net). La mise en route du dispositif a débuté le 1<sup>er</sup> juin et celui-ci sera limité aux 200 000 premières demandes.

### **Vers un maintien des garanties en activité partielle pour la santé et la prévoyance**



Un amendement déposé par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi « Dispositions urgentes face à l'épidémie de covid-19 » a été examiné par le Sénat le 27 mai. Le texte prévoit un maintien des garanties collectives de protection sociale complémentaire pour les salariés placés en position d'activité partielle pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire et ce, malgré les dispositions des conventions, accords et décisions unilatérales prises par le chef

d'entreprise, ainsi que les clauses des contrats d'assurance. Toutes les garanties de protection sociale complémentaire sont visées par cette mesure d'ordre public, à l'exception des garanties de retraite supplémentaire. Le texte prévoit également la possibilité de reports et/ou de délais de paiement des cotisations et primes, à titre exceptionnel et sans frais, à la demande des employeurs et ce jusqu'au 15 juillet prochain. À compter de cette date, les rattrapages de cotisations au titre de ces délais et reports ne pourront pas être intégraux et immédiats. Les organismes assureurs ne pourront suspendre ni résilier les contrats en cas de non-paiement jusqu'à cette date du 15 juillet.

### **Les Français pour une prise en charge par l'État de la perte d'autonomie des personnes âgées**

<sup>(31)</sup> Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques



Selon le dernier baromètre d'opinion de la Drees<sup>(31)</sup> auprès de 3 000 personnes, en 2018, les deux tiers des Français pensent que c'est le rôle de l'État et des pouvoirs publics de prendre en charge financièrement les personnes âgées en situation de perte d'autonomie. Seuls trois Français sur dix estiment que cette aide doit être universelle. Ainsi, 70 % des personnes interrogées souhaitent qu'elle soit réservée aux personnes âgées disposant de faibles revenus. Dans une deuxième analyse parue dans son baromètre, l'Institution montre que moins d'un Français sur cinq placerait son proche en perte d'autonomie dans une institution spécialisée, et trois sur cinq s'en occuperaient eux-mêmes ou l'accueilleraient à leur domicile. Enfin, dernier enseignement, 80 % des aidants de personnes âgées indiquaient en 2017 ne pas se sentir suffisamment aidés ou considérés en tant qu'aidants par les pouvoirs publics.

[Retrouvez l'intégralité de la parution de la Drees en suivant ce lien.](#)

\*Source :  
Direction  
du pilotage  
de la performance  
de la Direction  
de la retraite complémentaire

## **PILOTAGE DE LA PERFORMANCE : GESTION OPÉRATIONNELLE ASSURANTIELLE\***

### **Épargne et retraite supplémentaire**

**Sur le marché des professionnels et pour le portefeuille individuel,** l'année 2019 a été marquée par une maîtrise globale des stocks malgré un premier trimestre tendu et un niveau d'activité très important en fin d'année. La préoccupation est restée constante sur le portefeuille collectif avec une charge d'activité toujours très importante. Le plan d'actions mis en œuvre (arrivée d'un nouveau responsable de service, renforcement des appuis externes à la gestion, pilotage et suivi de la régularisation des contrats) portera ses fruits dès le début 2020. L'activité de gestion des rentes a été caractérisée par des indicateurs non conformes aux objectifs attendus. L'arrivée d'un

manager de transition, des ressources additionnelles tout comme la mise à plat de l'activité devraient concourir là aussi à redresser l'activité dans les prochaines semaines. 58 % des actes ont été traités dans les délais objectifs en 2019 sur le marché des professionnels.

**Sur le marché de l'épargne patrimoniale**, l'activité de gestion est restée stable et presque conforme aux objectifs définis avec 80 % des actes traités dans les délais objectifs. La période a été marquée par les difficultés rencontrées sur la campagne d'envoi des épargnes acquises qui ont eu pour conséquence un envoi tardif des documents vers nos clients et l'envoi des documents fiscaux erronés vers nos clients. La forte mobilisation des collaborateurs de la gestion et la collaboration avec les partenaires ont toutefois permis de limiter l'impact de cet incident sur la satisfaction de nos clients.

**Sur le marché de l'épargne retraite entreprise**, l'année 2019 a été essentiellement impactée par la migration des contrats CNP ASSURANCES. Le bilan de cette opération globalement satisfaisant a toutefois eu un impact important sur la performance de l'activité des équipes avec une augmentation des stocks de demandes non traitées et une situation de gestion non conforme aux objectifs au cours du premier semestre. La qualité de la gestion a toutefois retrouvé un niveau de qualité satisfaisant sur la seconde période de l'année qui se clôture avec 69 % des actes traités dans les délais objectifs.

Trois éléments ont également marqué cette année :

- les travaux préparatoires au développement de la nouvelle offre produit dans le cadre de la Loi Pacte pour les trois marchés de gestion ;
- le succès de la mise en œuvre du télétravail au sein de la Direction de la gestion individualisée avec plus de 70 % des collaborateurs ayant effectué ce choix à la mi-novembre ;
- le développement des méthodes de travail agiles impliquant davantage les métiers dans les projets.

### **Santé et prévoyance**

Malgré une année très riche et impactante en évolution réglementaire de toute nature, la Direction santé et prévoyance a franchi une nouvelle étape en 2019 dans sa trajectoire d'industrialisation de son système d'information et d'amélioration du service client. Plusieurs réussites sont à mettre en avant : le déploiement du service PREST'IJ pour l'ensemble du portefeuille, la GED<sup>(32)</sup> et le workflow sur tout le domaine prestations santé, le service AGAT<sup>(33)</sup> pour la branche de l'aide à domicile, la systématisation des appels sortants vers le client pour améliorer la relation et son efficacité, etc. Tous ces dispositifs permettront d'augmenter sensiblement la satisfaction de nos clients, même si la mise en œuvre de ces projets importants a pu dégrader les résultats opérationnels du dernier trimestre 2019. Une fois ces difficultés ponctuelles résolues, une nouvelle série de projets et d'actions sont prévues pour franchir un nouveau palier en termes d'expérience client : nouveaux services en ligne,

<sup>(32)</sup> Gestion électronique des documents

<sup>(33)</sup> Initialisation automatique de l'arrêt de travail via la déclaration sociale nominative

déploiement d'AGAT pour l'ensemble des clients, dématérialisation complète des affiliations notamment. Toujours plus de services et de proximité pour nos clients !

### Relation client

Les centres de relation client de la Direction de l'expérience client, devenue depuis novembre la Direction de la relation client à distance, ont traité en 2019 4,15 millions de contacts, dont :

- 2,67 millions d'appels traités par nos conseillers accueil, soit une baisse de 7 % versus 2018. Sur ces appels, le taux global de décroché de 86 % est conforme à l'objectif, en progression par rapport à 2018 ;
- sur les autres canaux : 574 197 emails et 2 764 demandes sur les réseaux sociaux traités également par les conseillers ;
- 1 133 126 contacts traités sans intervention humaine par des solutions digitales (SMS ou email automatiques, bornes d'information, SVI<sup>(34)</sup> automatiques, chatbot pour les CCN<sup>(35)</sup>, FAQ<sup>(36)</sup> sur le portail groupe, etc.).

<sup>(34)</sup> Serveur vocal interactif

<sup>(35)</sup> Convention collective nationale

<sup>(36)</sup> Foire aux questions

<sup>(37)</sup> Centre de relation clients

L'activité a été maîtrisée, au-delà de tensions sur les volumes de flux au deuxième trimestre sur le CRC<sup>(37)</sup> Épargne retraite du fait de problématiques de vie du contrat, puis en octobre sur le CRC Entreprises, en raison de pics d'appels très concentrés lors des campagnes de recouvrement.

<sup>(38)</sup> Taux de traitement sans transfert

En parallèle, le FCR<sup>(38)</sup> a progressé de plus de deux points depuis le début de l'année, pour une moyenne à 85,5 % en 2019, grâce à l'approfondissement du périmètre de réponse des CRC Accueil.

<sup>(39)</sup> Entreprise de travail temporaire

Des services personnalisés se sont par ailleurs structurés pour répondre aux attentes de clients ou de branches spécifiques d'une part (ETT<sup>(39)</sup> par exemple), et pour promouvoir et accompagner les clients dans l'usage de leur espace client d'autre part, avec une ligne d'assistance dédiée.

Les actions de grande ampleur engagées autour de la qualité de réponse des CRC (formation, mesure de la qualité, etc.) ont également démontré leur impact positif et mesurable sur la satisfaction client, qui est devenue un véritable indicateur de pilotage.

C'est ainsi que la note de satisfaction après un contact téléphonique, qui s'établissait à 6,6 sur 10 au premier semestre, a enregistré une nette progression à partir de juillet pour atteindre 7,1 sur 10 au deuxième semestre. Lorsque la demande est entièrement traitée pendant l'appel, cette note devient excellente à 8,9 sur 10, portant le taux de clients très satisfaits (notes 9 et 10) à 42 % sur l'année, et à 47 % au deuxième semestre.

<sup>(40)</sup> Customer relationship management

Enfin, les avancées notables des chantiers outils concernant le cockpit de pilotage de la direction, le futur outil de téléphonie et de distribution des flux, et le futur CRM<sup>(40)</sup>, sont les premiers jalons de la transformation du poste utilisateur qui se profile entre 2020 et 2021, pour le bénéfice de nos clients comme de nos collaborateurs.

Cette année 2019 se clôture donc sur de belles réussites, avec des bases solides de compétences des CRC pour faire face aux demandes de nos assurés qui arriveront en 2020.

## ACTUS GROUPE

### ALMGA dans le Top 10 des sociétés de gestion de l'Alpha League Table 2020



Pour la première fois, AG2R LA MONDIALE Gestions d'actifs figure dans le Top 10 de l'Alpha League Table. Chaque année, le journal *L'Agefi* publie ce classement des 330 meilleures sociétés de gestion intervenant sur les marchés d'actions en France en fonction de leur aptitude à produire de la surperformance dans leur gestion d'actifs tout en contrôlant le risque.

Pour découvrir le classement, [cliquez ici](#).

### Succès du premier closing du fonds LAC 1 avec une capacité d'investissement de près de 4,2 Md€



Le 26 mai, Bpifrance a officialisé le premier closing du fonds LAC 1 avec une capacité d'investissement de près de 4,2 Md€, incluant plus de 3,2 Md€ de souscriptions et 1 Md€ de dette. AG2R LA MONDIALE participe aux côtés de Bpifrance et d'une vingtaine de souscripteurs à ce premier closing. Grâce à la mobilisation de capitaux significatifs de long terme, le fonds a pour vocation d'accompagner des multinationales françaises cotées dans leur stratégie de développement, tout en créant durablement de la valeur.

(41) Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes

### Bravo aux équipes de l'Ehpad<sup>(41)</sup> Regain à Marseille !



L'Ehpad Regain de Marseille qui accueille 70 résidents et compte 49 collaborateurs n'a eu à déplorer aucun cas de covid-19 comme l'ont confirmé les tests réalisés. « *Cela tient surtout à la vigilance du personnel qui a su respecter les règles sanitaires, également en dehors de l'établissement* »

*afin de ne pas faire entrer le virus », explique Delphine Michel, Directrice de Regain. Bien avant que la fermeture des établissements ne soit demandée par le Gouvernement, la direction avait invité les familles à limiter leurs visites et avait décidé la prise de température à l'entrée dans les locaux. Le confinement en chambre avait en revanche été retardé car l'espace de restauration étant suffisamment grand, il était possible d'assurer les repas en commun dans le respect strict des distances de sécurité. « Nous avons maintenu le confinement en chambre peu de temps car on constatait un impact néfaste sur les résidents, et comme nous pouvions proposer les repas en tout sécurité, nous avons réouvert la salle de restaurant », poursuit explique Delphine Michel. Pour permettre aux résidents de vivre au mieux cette crise sanitaire, toute l'équipe a été très mobilisée. Des animations étaient proposées (loto, activités musicales, etc.) à bonne distance, ainsi que de petites attentions (viennoiseries, gâteaux maison, etc.). Chacun pouvait faire une sortie chaque jour dans le jardin, accompagné d'un membre du personnel. Les lapins hébergés dans l'établissement ont prouvé plus que jamais, en cette période particulière, les bienfaits de la zoothérapie sur les personnes âgées. Pour garder le lien avec les familles, un mail hebdomadaire d'information (voire deux en période de pic) était envoyé ainsi que des photos. Les rendez-vous Skype ont très bien fonctionné. En phase de déconfinement progressif, ils sont maintenus et les familles peuvent aussi prendre rendez-vous pour venir rencontrer leurs proches à distance réglementaire. Le personnel a pu bénéficier de séances de sophrologie proposées bénévolement par une sophrologue, une pause bienvenue pour décompresser. AG2R LA MONDIALE a, par ailleurs procuré à Regain, via ses partenaires, des casques de réalité virtuelle et des tablettes de simulation cognitive. Grâce à une subvention de la Fondation des Hôpitaux de Paris, l'établissement a également pu investir dans une ToverTafel, une table avec des jeux lumineux pour les personnes atteintes de troubles cognitifs. Avant cette période et plus encore lors de cet épisode, la présidence de l'établissement a été très présente pour faire le lien avec les personnels, et étroitement associée aux décisions prises. « Nous avons voulu concilier les exigences sanitaires avec une détermination sans faille pour maintenir le lien avec les résidents et les familles et éviter les effets délétères du confinement », témoignent Daniel Anselme et Éric Sanchez.*

### **Une aide exceptionnelle mise en place par l'action sociale du régime retraite complémentaire Agirc-Arrco**



Depuis le début de la crise sanitaire, l'Action sociale d'AG2R LA MONDIALE est mobilisée. Plus d'une trentaine de services et dispositifs ont été mis en place, notamment la possibilité de demander une aide individuelle d'urgence pour faire face aux difficultés financières liées à cette crise. Ce dispositif est dorénavant renforcé, pour les salariés et dirigeants salariés, par une aide exceptionnelle mise en place par l'action sociale du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco. Allouable

une fois et sous conditions, elle pourra atteindre 1 500 € en fonction de la situation du demandeur. Le salarié ou dirigeant salarié devra contacter sa caisse de retraite complémentaire d'ici le 30 juillet 2020 afin d'en bénéficier. L'enveloppe prévisionnelle allouée à cette aide est de 200 M€.

### Lancement de l'appel à projets covid-19 de la Croix-Rouge française



AG2R LA MONDIALE soutient l'appel à projets lancé le 25 mai par l'Accélérateur 21 d'innovation sociale de la Croix-Rouge française pour son programme Entrepreneuriat autour de la thématique covid-19. Trois grands défis sont à relever :

réduire les risques (déconfinement et éducation citoyenne), lutter contre l'isolement social et soutenir les aidants familiaux. Tout acteur de l'innovation sociale, association, startup ou collectivité peut candidater jusqu'au 21 juin. Quatre lauréats seront sélectionnés le 8 juillet. Dans le cadre du programme Entrepreneuriat de 21, ils pourront, pendant six mois, tester et peaufiner leurs produits ou services auprès des usagers et des professionnels de la Croix-Rouge française, ce qui permettra à cette dernière d'améliorer la qualité de service rendu à ses usagers et/ou la qualité de vie de ses intervenants bénévoles et/ou salariés, en déployant in fine les produits ou services co-développés au sein de son réseau et à moindre coût.

### Webinaire sur les conséquences de la crise du covid-19 sur les comptes des entreprises françaises



Le 28 mai, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ont organisé, en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, un webinaire sur les conséquences de la crise du covid-19 sur les comptes des entreprises

françaises. Sur la base des recommandations qu'elle vient de publier, l'ANC<sup>(42)</sup> a répondu aux questions des acteurs économiques sur les effets de la crise dans les comptes intermédiaires, annuels ou consolidés, clos postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

<sup>(42)</sup> Autorité des normes comptables

## CYCLISME

### Contrats prolongés pour Oliver Naesen et Alexis Vuillermoz



Arrivé dans l'équipe AG2R LA MONDIALE en 2017, Oliver Naesen prolonge son contrat pour trois années supplémentaires. *« Je suis très heureux : c'est une belle marque de confiance. Je suis très ambitieux pour les saisons à venir et impatient de reprendre au 1<sup>er</sup> août après ces moments si particuliers pour tout le monde. Avec le Tour de France avant les classiques, c'est idéal pour un coureur comme moi. Le calendrier est chargé mais pas surchargé et tout sera réuni pour que je réussisse une belle année »*, a déclaré le jeune coureur belge. Et Vincent Lavenue, Manager de l'équipe, d'ajouter : *« Oliver est un des cadres de l'équipe, il a grandi avec nous. Il est aujourd'hui un des meilleurs coureurs de classiques du monde et nous allons construire une équipe performante à ses côtés afin qu'il atteigne ses objectifs sportifs. »*



Alexis Vuillermoz a résigné pour une saison avec l'équipe cycliste AG2R LA MONDIALE, soit jusqu'à la fin de la saison 2021. *« Je fais partie de l'équipe depuis six ans, je l'ai vue grandir et évoluer, aussi je suis fier et serein pour poursuivre l'aventure »*, a déclaré le coureur âgé de 31 ans, professionnel depuis 2013. Pour Vincent Lavenue, *« Alexis est un garçon performant. Nous pouvons compter sur sa force, son punch et son panache. »*

### Vivons Vélo : lancement d'une campagne d'idéation



Le 27 mai, AG2R LA MONDIALE a lancé une campagne d'idéation afin de recueillir, via une plate-forme collaborative, les attentes des Français et de définir les services que le Groupe pourrait leur apporter pour leur faciliter la vie à vélo. Chaque intervention sur la plate-forme permet aux participants de cumuler des points et de remporter des lots. La campagne prendra fin en juillet.

Pour accéder à la plateforme, [cliquez ici](#).

## ILS NOUS ONT QUITTÉS



**Gilles Cousin**, ancien Directeur du développement commercial du marché des professionnels à la Direction régionale Paris Île-de-France, parti à la retraite à l'été 2018, est décédé le 3 juin. Ses collègues garderont de lui l'image d'un homme agréable, calme et posé, d'un naturel optimiste et bienveillant. Il était un maillon tourné vers la progression et le dépassement de l'autre, flexible mais déterminé, fiable et capable d'incarner la confiance et la sérénité indispensables pour construire et développer. La Direction générale et tous ses collègues s'associent à la peine de sa famille et de ses proches.



**Jean-Jacques Dupeyrou**, Professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas Paris II et ancien Directeur du département de droit social de cette université, est décédé à l'âge de 90 ans. Il avait été également Directeur de la revue *Droit social*, Directeur des études à l'Éna<sup>(43)</sup>, collaborateur de Robert Boulin au ministère du Travail et de la Participation, et de Claude Évin au ministère de la Santé et de la Protection sociale. Jean-Jacques Dupeyrou était le plus grand juriste en droit de la sécurité sociale depuis 1945.

<sup>(43)</sup> École nationale d'administration

## NOMINATIONS



**Manou Massenez-Heitzmann**, Présidente des CCE<sup>(44)</sup> du Grand Est et d'Alsace, a été nommée par Josiane Chevalier et Jean Rottner, Préfète et Président de la Région Grand Est, au Comité des sages dans le cadre du « Business Act Grand Est ». Cette démarche vise à créer une stratégie de reprise économique ambitieuse et un cadre méthodologique de réflexion à moyen et long terme suite à la crise du coronavirus qui a durement frappé la région. Le Comité des sages a pour mission de donner un avis sur les propositions émises par les groupes de travail et d'apporter des contributions directes de manière collective.



**Jean-Louis Rey**, Inspecteur général des affaires sociales en service extraordinaire, est renouvelé dans son mandat de Président du Conseil d'administration de la Cades à compter du 15 juin 2020 par décret du Président de la République.

<sup>(44)</sup> Conseillers du commerce extérieur



**Pierre Moscovici**, ancien ministre de l'Économie et des Finances, ancien ministre délégué chargé des Affaires européennes et ancien Commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, à la Fiscalité et à l'Union douanière, a été nommé Premier président de la Cour des comptes par le Président de la République lors du Conseil des ministres du 3 juin. Il succède à Didier Migaud devenu Président de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Pierre Moscovici avait intégré la Cour des comptes en 1984 en tant qu'auditeur. Ayant réintégré l'Institution en 2002, il devient Conseiller maître en 2003, fonction qu'il occupait de nouveau depuis son retour en 2019.

## ÉLECTION

<sup>(45)</sup> Comité national  
coordination action handicap



**François-Marie Geslin**, membre du Comité de direction Groupe en charge de l'engagement sociétal, a été élu à l'unanimité, Président du CCAH<sup>(45)</sup> le 13 mai lors du Conseil d'administration de l'association. Le [CCA](#)H accompagne les porteurs de projets du secteur handicap dans l'objectif d'améliorer la vie quotidienne des personnes handicapées et de favoriser le vivre-ensemble. Il réunit tous les groupes de protection sociale, les associations nationales du handicap, des mutuelles, des entreprises, des comités d'entreprise et tout autre organisme s'intéressant aux missions de l'association.

## DÉPART



**Emmanuelle Saudeau**, membre du Comité de direction Groupe en charge du marketing, du digital et de la relation client, a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière et quitte le Groupe. Elle avait intégré AG2R LA MONDIALE en 2017 pour accompagner la transformation numérique du Groupe avec le programme emblématique #DigitALM. Le recrutement de son successeur est en voie de finalisation.

Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures responsabilités.

<sup>(46)</sup> Objectifs de développement durable

## ODD<sup>(46)</sup> : les 17 objectifs des Nations unies



### 8• Travail décent et croissance économique

L'objectif 8 fixé par le Global Compact est de promouvoir une croissance économique, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Environ la moitié de la population mondiale vit encore avec l'équivalent d'environ deux dollars par jour. Le taux de chômage dans le monde atteint 5,7 %. Dans trop d'endroits, avoir un emploi ne garantit pas la capacité d'échapper à la pauvreté. La lenteur et le caractère inégal de ces progrès font que nous devons revoir et réorganiser nos politiques économiques et sociales visant à éliminer complètement la pauvreté.

Pour atteindre l'ambition d'un travail décent pour tous et de croissance économique, les objectifs du Global Compact sont de :

- maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés ;
- parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre ;
- promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers ;
- améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière ;

- d'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ;
- d'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation ;
- prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ;
- défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire ;
- d'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux ;
- renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance ;
- accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative « Aide pour le commerce » aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés ;
- d'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

*Pour rappel, le Global Compact est un mouvement international d'entreprises (13 000) engagées pour le respect des dix principes du Pacte mondial et des 17 ODD.*

---

**L'engagement d'AG2R LA MONDIALE** correspondant à ce huitième objectif est matérialisé par ses actions au niveau des investissements, de la qualité de vie au travail, du dialogue social et de la formation.

---

Découvrez le neuzième ODD dans le prochain numéro de *1000 News*.

\* Beaucoup d'événements ont été annulés ou reportés

## Agenda\*

**8 juin** : Lancement de la Caravane « Tous aidants » 2020 en partenariat avec AG2R LA MONDIALE.

**16 juin** : Séminaire des membres d'honneur de l'Académie des sciences et techniques comptables et financières, au cours duquel Robert Ophèle, Président de l'AMF, interviendra. Auditorium boulevard Malesherbes, de 9h30 à 12h30.

**18 juin** : Remise des prix de la 17<sup>e</sup> édition de la Bourse Charles Foix.

<sup>(47)</sup> Association des assureurs mutualistes

**23 juin** : Assemblée générale de l'AAM<sup>(47)</sup>.

**24 juin** : Assemblée générale d'Arpege Prévoyance.

**25 juin** : Journée des Présidents et Vice-présidents de la Fédération Agirc-Arrco.

<sup>(48)</sup> Comité paritaire d'approbation des comptes

**26 juin** : CPAC<sup>(48)</sup> AG2R Agirc-Arrco.

**29 août-20 septembre** : Tour de France.

**19 septembre** : Rassemblements Vivons Vélo.

**21 octobre** : Cadrage budgétaire.

**4 et 5 novembre** : Convention des délégués des sociétaires de La Mondiale.

**8-9 décembre** : Marathon budgétaire.

Crédits photos : tous droits réservés